



Succession compliquée et estimation

Par Ariellom

Bonsoir a tous je gère depuis quelques mois une succession un peu lourde, ma mère est décédée et on a un bien en indivision avec mon frère et ma soeur, enfin c'est surtout ça le probleme. y'a deux mois on a eu une réunion chez le notaire qui s'est mal passée, chacun campe sur ses positions, personne veut racheter la part des autres, bref ça traîne et j'ai l'impression que ça va encore durer des mois. du coup ça m'a fait réfléchir à ma propre situation. j'ai 58 ans, je suis divorcée, j'ai une maison a Angers qui vaut dans les 280 000 euros d'après une estimation rapide et mes deux enfants sont indépendants, ils ont chacun leur vie, leur travail et je sais qu'ils voudraient pas se retrouver dans la meme galère que moi avec mon frère et ma soeur. du coup je me dis que si je vends d'une manière ou d'une autre avant, ça leur évitera ce genre de souci après.

ma retraite est petite, j'étais secrétaire médicale, et je me demandais si vendre en viager pourrait être une solution pour arrondir les fins de mois sans pour autant tout céder d'un coup. je sais pas trop comment ça marche exactement, j'avoue que que j'ai un peu de mal avec les termes (usufruit, bouquet, tout ça, j'ai jamais été douée pour ces questions là)... si quelqu'un s'y connaît la dessus et peut m'expliquer les grandes lignes ou me dire si c'est fiable de passer par ce genre de structure, je suis preneuse. je regarde du côté des cabinets qui proposent une estimation en Viager, pour voir ce que ça donnerait sur ma maison. merci d'avance pour vos réponses, bonne journée a tous Après je dis ça...

Par yapasdequoi

Bonjour,
Quelle est votre question juridique concernant cette succession ?

Concernant la vente en viager, voici un lien pour comprendre l'essentiel :
[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2762>]<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2762>[/url]

Avant de vous faire embarquer par une officine, consultez plutôt VOTRE notaire (celui que vous choisissiez, pas forcément celui de la succession). Il vous renseignera gratuitement et sans engagement.
Sachez que vu votre âge, la rente sera très faible (quelques 100aines d'euro) et que vous trouverez difficilement un acquéreur prêt à attendre 30 ans pour devenir propriétaire...